

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-3-4

Séance du lundi 31 mai 2021

AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHIN-MEUSE POUR LA PÉRIODE 2022-2027

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, BOHN Patricia, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KOCHERT Stéphanie, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, STRAUMANN Eric, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 pour les bassins du Rhin et du Rhône,
- VU les courriers des Préfets coordonnateurs des bassins Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée-Corse en date des 24 février et 18 mars 2021 respectivement,
- VU l'avis défavorable de la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique en date du 10 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Formule un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 pour le bassin du Rhin et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à en informer le Président du Comité de Bassin, ainsi qu'à lui communiquer les remarques complémentaires figurant en annexe de la présente délibération ;
- Formule un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 pour le bassin du Rhône pour les cinq communes du territoire de la CeA qui en font partie et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à en informer le Président du Comité de Bassin, ainsi qu'à lui communiquer les remarques complémentaires figurant en annexe de la présente délibération ;
- Se désolidarise du Programme de Mesures envisagé dans le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027, dont les engagements financiers ne tiennent pas compte des réalités budgétaires et des rythmes d'investissement auxquels sont confrontées les collectivités ;
- Alerte les collectivités sur l'incertitude quant aux conséquences en termes de pénalités éventuelles en cas de non atteinte des objectifs de la DCE en 2027, vu qu'il s'agit de la dernière échéance ;

- Exprime la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'être préfiguratrice d'une instance de coordination pérenne sur les enjeux de gestion de l'eau et des inondations sur le bassin de l'Il.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité